



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 972-2026

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :


Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 11 mai 2026, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 972-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 4 à 6 logements le long de la 22^e Avenue.**

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 20 mai 2026.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 27^e jour de mai 2026.


M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière